

En route avec les impôts !

Dès février, un TaxTruck sillonnera le canton

Après la Nuit des Impôts en 2006 et le Bruch aux impôts et concours de dessins en 2011, voici le TaxTruck. Au moyen de bus, les Impôts vont aller à la rencontre de la population durant la période de février à juin 2017. Ces véhicules se déplaceront dans tout le canton, une trentaine de fois, permettant aux contribuables vaudois de venir à la pêche aux renseignements dans toutes les régions. Cette opération est une première et illustre la volonté gouvernementale de proximité avec le citoyen. L'agenda du TaxTruck est publié sur le site des impôts.

L'opération se veut novatrice et conviviale. Les Directeurs de région fiscale (Lausanne, Nyon, Vevey et Yverdon), entourés de leurs spécialistes seront présents sur les emplacements prévus, marchés, centres commerciaux, places du village ou autres manifestations, durant plusieurs heures à chaque étape. Le TaxTruck sera équipé de liaisons informatiques et un café accueillera les visiteurs. Sous une tente, des affiches donneront des informations sur les prestations de cyberfiscalité et sur les métiers des impôts, notamment en vue d'intéresser de futurs apprentis. Chacun pourra faire part de ses préoccupations. M. Broulis, chef du DFIRE, sera présent de cas en cas.

Les communes concernées ont été associées à la démarche et se sont montrées accueillantes, accordant la gratuité de l'emplacement, certaines souhaitant participer physiquement à l'action. L'agenda provisoire du TaxTruck est publié sur le site www.vd.ch/impots. Il est susceptible de modifications.

Lors de sa conférence de presse du 20 janvier 2017, M. Broulis a par ailleurs donné les chiffres en lien avec la déclaration d'impôt, cette dernière étant renvoyée par internet dans 65% des cas. Rappelons que les pièces justificatives ne doivent plus être adressées à l'administration, sauf les pièces dites obligatoires (relevés de titres, bilan et exploitation pour les indépendants et gains de loterie au-dessus de 1'000 frs.) que l'on peut renvoyer dès maintenant en ligne.

A ce jour, 80 % des contribuables sont déjà taxés pour 2015. Dès aujourd'hui, les contribuables peuvent s'atteler à leur déclaration 2016 et la renvoyer électroniquement, via VaudTax disponible sur notre site internet www.vd.ch/impots. Ils doivent toutefois se munir du code reçu par poste.